

Démission : heures recherche emploi pdt preavis

Par Val Cubizolles, le 26/08/2017 à 17:19

Bonjour

Ma convention prévoit 2h par jour pdt la durée de préavis (2 mois) pour recherche d emploi.

Je travaille 22h par semaine Le mardi 9h30 12h 14h 18h Jeudi et vendredi 14h 18h Samedi 9h30 12h 14h 18h

A combien d heures ai je droit du coup?

Puis je cumuler le nbre d heure afin de diminuer ma présence pdt le préavis ? Merci

Par P.M., le 26/08/2017 à 20:06

Bonjour,

Si vous indiquiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro, on pourrait vérifier ce qu'il y est prévu...

Par Val Cubizolles, le 26/08/2017 à 22:33

Négoce ameublement

Par **P.M.**, le **26/08/2017** à **22:56**

En principe vous avez droit à 15 h par mois et je pense que tout est indiqué à l'<u>art. 41 de la Convention collective nationale du négoce de l'ameublement :</u>

[citation]Ces heures d'absence, rémunérées par l'employeur, peuvent être prises dans les conditions suivantes :

- elles peuvent être groupées, d'un commun accord entre les parties, pour écourter la durée

du délai-congé (préavis);

- elles peuvent être groupées, d'un commun accord entre les parties, en plusieurs fois sous forme de 6 demi-journées de 4 heures ;
- elles peuvent être prises, dans la limite de 24 heures par mois, d'un commun accord entre les parties, à raison de 2 heures par jour fixées en référence à l'heure habituelle d'arrivée ou de départ du travail ;
- elles peuvent être prises, dans la limite de 48 heures, qu'il y ait ou non accord entre les parties, 1 jour au gré de l'employeur, 1 jour au gré du salarié, à raison de 2 jours au plus par semaine.[/citation]

Par Val Cubizolles, le 27/08/2017 à 08:20

Dernière question car ne veux pas me tromper... ça m ouvre combien d heures (ou minutes

Par P.M., le 27/08/2017 à 08:24

Bonjour,

Je vous ai dit 15 h par mois au lieu de 24...

Par Val Cubizolles, le 27/08/2017 à 08:26

Désolée je n avais pas vu

Par Laeti mendes, le 29/08/2017 à 09:06

Oui, DAccord merci